

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1) APPLICATIONS ET DEROGATIONS

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les commandes qui sont faites à ONETECH INFORMATIQUE. Le client est censé les accepter par le seul fait de sa commande. Les dérogations à ces conditions de vente, même figurant sur les documents émanant du client ou de nos représentants, ne sont opposables à ONETECH INFORMATIQUE que moyennant confirmation écrite de notre part. Même dans ce cas, les présentes conditions de vente restent d'application pour tous les points à propos desquels il n'aura pas été expressément dérogé.

2) OFFRES ET CONFIRMATION DE COMMANDE

Sauf stipulation contraire, nos offres ne sont valables que 15 jours à dater de la date d'émission du document. Toute commande remise engage spontanément le client, mais n'engage ONETECH INFORMATIQUE qu'après confirmation écrite. Toutes réclamations en raison d'inexactitudes éventuelles ou prétendues de notre confirmation de commande doivent, sous peine de forclusion, parvenir par écrit à ONETECH INFORMATIQUE dans la huitaine de la confirmation.

3) DELAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison indiqués ne comportent aucun engagement, à moins qu'il n'en ait été convenu autrement par écrit. Même dans le cas où un délai de livraison obligatoire aurait été convenu, des circonstances exceptionnelles telles que troubles civils, incendies ou autres destructions, paralysie totale ou partielle des transports, égarement ou vol de colis suite à une malveillance du transporteur, manquements de nos fournisseurs, etc... - cette énumération n'étant pas limitative.

4) TRANSPORT, RISQUES ET ENLEVEMENT

ONETECH INFORMATIQUE ne répond pas du fait des tiers ni des cas fortuits ou de la force majeure. Durant le transport, le matériel n'est assuré par ONETECH INFORMATIQUE, pour compte du client, que sur instructions écrites et spéciales de celui-ci et à ses frais. Faute d'acceptation du matériel à la livraison de la part du client, ONETECH INFORMATIQUE sera en droit de considérer la vente comme résolue de plein droit ; le client sera alors redevable à ONETECH INFORMATIQUE d'une indemnité forfaitaire et irréductible égale à 60% du prix de vente.

5) RESERVES DE PROPRIETE

La cession de propriété au client n'intervient qu'après acquittement des sommes totales dont il est redevable à ONETECH INFORMATIQUE du chef de cette livraison, y compris les frais éventuels, intérêts et pénalités.

Le client ne pourra donc en aucune manière disposer du matériel qui n'aurait pas encore été intégralement payé ; plus particulièrement, il ne pourra en transférer la propriété à des tiers ou le donner en gage.

6) GARANTIE ET RECLAMATIONS

Nos matériels sont garantis contre toute défectuosité matérielle pendant 2 ans à compter du jour de la livraison, pour tout bien neuf et de 1 an pour les biens d'occasion. Au cours de cette période, ONETECH INFORMATIQUE assure toutes les réparations en nos ateliers sans faire supporter au client les frais de pièces, de main d'œuvre et de transport.

[Information supplémentaire](#)

La garantie ne peut pas être invoquée dans les cas suivants :

- utilisation d'accessoires inadéquats, tels que rubans, accessoires, bandes, cartes ou disques magnétiques, batteries, têtes d'impression, etc.
- accidents ou négligences graves ou utilisation erronée de la part du client.

En cas d'avarie, de manquant ou d'erreur, le destinataire devra refuser l'envoi.

ONETECH INFORMATIQUE n'offre aucune garantie, explicite ou implicite, en ce qui concerne les logiciels, leurs qualités, leurs performances, ou leurs caractéristiques propres et ne pourra être tenu responsable des dommages directs ou indirects résultant d'une défectuosité quelconque d'un logiciel quelconque, même si ONETECH INFORMATIQUE a été averti de l'éventualité de tels dommages. Le logiciel est vendu ou exploité sous licence « tel quel ». Tout risque inhérent à sa qualité ou à ses performances est à charge du client. Au cas où un programme s'avérerait défectueux après l'achat, le client seul assumera la totalité des coûts entraînés par un entretien, une réparation ou une modification dudit logiciel, ainsi que des dommages qui pourraient en résulter de manière directe ou indirecte.

En tout cas, toute réclamation, de quelque nature que ce soit, n'est recevable que pour autant qu'elle parvienne à ONETECH INFORMATIQUE, dans les deux mois de la réception du matériel.

7) PAIEMENT

Sauf stipulation contraire écrite de notre part, toutes nos fournitures de matériels sont payables à leur livraison au comptant et sans escompte.

Tous nos prix sont établis en Euro. Les factures établies en monnaie étrangère sont payables dans la devise facturée.

Toute facture d'une valeur inférieure à 100 Euro (hors TVA) pourra être grevée d'un montant de 20 Euro pour frais de traitement.

8) DEFAUT DE PAIEMENT

A défaut de paiement ou en cas de paiement partiel, il sera dû, de plein droit et sans mise en demeure préalable, un intérêt de 12% l'an, calculé sur les montants échus non payés. En outre, en cas de non-paiement ou de paiement partiel, le montant de la facture ou le solde restant dû sera augmenté forfaitairement et conventionnellement d'une indemnité de 20% avec un minimum de 43.38 Euro à titre de clause pénale.

9) COMPETENCE DES TRIBUNAUX

Toutes actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont de la compétence exclusive des Tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Dinant.

CONDITIONS GENERALES DE REPARATION

1) Lors de la réparation d'un appareil hors garantie, ou de la commande de pièces, des arrhes pourront être demandées. Les arrhes ainsi que toutes nos réparations sont payables au comptant. Les arrhes ne seront en aucun cas remboursées.

2) Les devis sont établis sur demande spéciale du client et dans tous les cas où le technicien le juge nécessaire. En cas de refus du devis par le client, des frais d'établissement du devis seront facturés à raison de 15 Euro l'heure (hors TVA), avec un minimum de 15 Euro (hors TVA).

3) Nos devis sont toujours établis sous réserve du remplacement d'éventuelles pièces détachées trouvées défectueuses au moment de l'exécution de la réparation, auquel cas un devis complémentaire reprenant les dites pièces et la main d'œuvre y afférente sera soumis pour approbation au client, étant précisé que toutes les prestations et réparations déjà effectuées en conformité avec le devis initial resteront dues.

- 4) Pour bénéficier des conditions de garantie, les appareils doivent être accompagnés de la facture d'achat ou du ticket de caisse, ou de toute autre preuve d'achat.
- 5) Les réparations payantes sont garanties deux mois. Cette garantie ne s'applique que lorsqu'il s'agit du même défaut, non consécutif à une mauvaise utilisation, et à condition que la facture de la réparation précédente accompagne l'appareil.
- 6) Les frais de transport éventuel sont à charge du client. Nous déclinons toute responsabilité pour les dommages subis en cours de transport et il appartient au client d'exercer les éventuels recours auprès du transporteur. Nous conseillons l'utilisation de l'emballage d'origine. La fourniture d'un emballage adéquat est facturée.
- 7) Tout appareil non réclamé endéans les 30 jours de l'envoi de l'avis de réparation fera l'objet de frais d'entreposage à raison de 6 Euro (hors TVA) par jour à dater dudit envoi.
- 8) Toute réclamation au sujet de la facturation devra nous parvenir par écrit endéans les 15 jours. Après ce délai, aucune suite ne sera donnée.
- 9) Toute facture non payée à son échéance sera de plein droit et sans mise en demeure augmentée d'un intérêt de retard au taux de 12% l'an et d'une indemnité forfaitaire au titre de clause pénale égale à 20% du montant dû, avec un minimum de 43.38 Euro
- 10) Les pièces détachées, qui ont été remplacées lors de la réparation, ne seront retournées au client, que si celui-ci a introduit une demande formelle lors de la remise de son appareil.
- 11) Dans tous les cas, nous déclinons toute responsabilité quant aux informations, programmes et données magnétiques numériques, informatiques de toutes natures généralement quelconques contenues dans les appareils confiés à nos ateliers.
- 12) Aucune réparation ne pourra être restituée sans présentation de l'accusé de réception. En cas de perte, nous déclinons toute responsabilité.
- 13) En cas de contestation, les Tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Dinant sont seuls compétents.